

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

COMPTE-RENDU

Mardi 12 avril 2016

L'an deux mil seize, le mardi douze avril 2016 à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté

Pour : 11

Contre : 0

Présents : 11

Abstention : 0

Date de Convocation : 5 avril 2016

Présents : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Bernard PICHARDIE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR.

Secrétaire de séance : Mr Pascal LOSSE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 mars 2016.

Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2016.

Après passage au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les mêmes taux que l'année dernière :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Produit fiscal</u>
Taxe d'habitation	7,87 %	324 900,00 €	25 570,00 €
Taxe foncière (bâti)	11,29 %	198 900,00 €	22 456,00 €
Taxe foncière (non bâti)	49,91 %	23 400,00 €	11 679,00 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la moyenne départementale des taux :

- taxe d'habitation 27,53 %

- taxe foncière (bâti) 25,64 %

- taxe foncière (non bâti) 54,64 %

Budget 2016

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	116 400,00 €	013 atténuations de charges	200,00 €
012 charges de personnel	49 800,00 €	70 Produits de service	500,00 €
014 atténuation de charges	8 439,91 €	73 Dotation et participation	65 900,00 €
65 autres charges de gestion courante	70 800,00 €	74 dotations et participation	130 893,00 €
67 charges exceptionnelles	800,00 €	75 autres produits de gestion courante	17 000,00 €
022 dépenses imprévues	17 913,22 €	R002 Résultat reporté	110 191,23 €
023 virement à la section investissement	60 531,10 €		
TOTAL	324 684,23 €	TOTAL	324 684,23 €

Section d'Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
23 Immobilisations en cours	41 000,00 €	10 Dotation fonds divers	77 905,72 €
21 Immobilisations corporelles	1 000,00 €	13 Subvention d'investissement	40 500,00 €
20 Immobilisations incorporelles	8 000,00 €		
RESTES A REALISER 2015 21 Immobilisations corporelles 23 Immobilisations en cours Opérations équipement Total	 3 131,40 € 18 256,37 € 78 300,00 € 99 687,77 €	021 virement de la section fonctionnement	60 531,10 €
D001 Résultat reporté	29 249,05 €		
TOTAL	178 936,82 €	TOTAL	178 936,82 €

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Compte 231 (Immobilisations en cours)

- Travaux voirie parking
- Filets pigeons Eglise
- Busage Mur Cimetière
- Tables Salle des Fêtes
- Travaux Salle des Fêtes

Compte 2131 (Immobilisations corporelles)

- Caves-urnes Cimetière Trazits

Compte 203 (Immobilisations incorporelles)

- Mission Diagnostic Eglise

Subvention aux associations

Le Conseil Municipal précise, comme l'année précédente, le mode d'attribution des subventions et aides diverses accordées pour les associations.

Mr Philippe VIGNEAU, Président du « FOYER RURAL » et Mr Pascal LOSSE, Président du « CERCLE DE L'UNION » quittent la salle pour le vote des subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents, les subventions forfaitaires aux associations locales et autres participations aux organismes extérieurs qui sont prévues au budget communal 2016 :

• Club des Aînés ruraux :	250,00 €
• Cercle de l'Union :	250,00 €
• Comité des fêtes :	250,00 €
• Foyer rural des jeunes :	250,00 €
• ACCA de chasse :	250,00 €
• Le Lien Gajacais	250,00 €
• Donneurs de sang du Bazadais :	100,00 €
• Comice Agricole du Bazadais :	152,40 €
• Lo Camin :	100,00 €
• Bazas Culture	100,00 €
• Bazas Culture Cinéma «Festival de la Ruralité d'ici et d'ailleurs»	100,00 €
• Equipe St VINCENT :	100,00 €
•	

Demande Subvention au Conseil Départemental au titre de la Mission Diagnostic pour la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Martin de Gajac

Le Conseil Municipal a le projet de la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Martin de Gajac.

Compte tenu des travaux qui sont à mener et afin qu'une réflexion globale puisse être conduite, il est indispensable de confier à un architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine ancien, une mission de maîtrise d'œuvre.

Cette mission nécessite plusieurs phases dont la Mission Diagnostic qui permet d'avoir des informations sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération.

Après un appel d'offres lancé auprès de 3 architectes suivi de l'ouverture des plis, Monsieur Martin MOGENDORF de Sauternes (33210) a été retenu.

Le montant des honoraires H.T. s'élève à : **6 650,00 € H.T**
Le montant des honoraires T.T.C. s'élève à : **7 980,00 € T.T.C**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (30 %) : **1 995,00 €**
- Subvention demandée au Conseil Départemental (15 % x 1,11) : **1 107,23 €**
- Autofinancement et / ou emprunt : **3 547,77 € H.T.**

USSGETOM : Aménagement Point d'Apport Volontaire

Monsieur le Maire rappelle que l'USSGETOM, Union des EPCI du Sud-Gironde pour l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés situé à LANGON 33210, a la compétence collecte des déchets recyclables sur le territoire du Sud Gironde.

L'USSGETOM implante et aménage des Points d'Apport Volontaire (PAV) muni de 3 colonnes de collecte, dans le cadre de son programme de collecte sélective (densification du maillage, amélioration du service public).

Monsieur le Maire explique que l'USSGETOM recommande un PAV pour 200 habitants sur l'ancien Canton de Bazas pratiquant la redevance incitative sur les ordures ménagères.

La commune de Gajac compte 388 habitants au dernier recensement. Elle dispose d'un seul PAV situé sur le parking de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'implanter un second PAV en complément du premier PAV qui seront installés tous les deux en face de l'installation actuelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'installation du PAV et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'USSGETOM.

Comice Agricole 2016 à Bazas

Le Comice Agricole se déroulera cette année à Bazas, au site de la Brèche le 27 août 2016.

Les personnes qui désirent se faire connaître par leur métier, leurs activités ou leurs loisirs, peuvent s'adresser au Secrétariat de la Mairie qui leur communiquera tous les renseignements nécessaires.

La commune de Gajac sera chargée de décorer un char où tous les volontaires seront les bienvenus.

Questions diverses

Courrier Maire de Bazas : Délibération Soutien réhabilitation piscine Bazas

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Bazas concernant la délibération prise en janvier dernier pour soutenir le projet de réhabilitation de la piscine de Bazas. Monsieur BOSSET remercie vivement les membres du Conseil Municipal de Gajac.

Création nouvelle Association à Gajac : le Lien Gajacais

Monsieur le Maire fait part de la création d'une nouvelle association communale « LE LIEN GAJACAIS » dont le but est de développer le lien entre les Gajacais en organisant des actions culturelles, sportives, économiques et sociales.

Monsieur le Maire a rencontré en présence des adjoints les membres du Bureau et leur ont communiqué les chemins ruraux qu'ils pouvaient emprunter sur la commune pour leurs activités pédestres.

Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer d'influenza aviaire

Les personnes qui détiennent à leur domicile des volailles (pigeons, poules, canards, dindes, oies, pintades, cailles, faisans, perdrix, paons, etc), doivent se présenter au Secrétariat de la Mairie afin de remplir une déclaration de détention.

La Ferme de Peyrot

Suite à une rencontre à Bazas, entre Mme Corinne LOSSE et Mme Eléonore FINCKH, celle-ci s'est adressée à la Mairie pour obtenir des informations sur les chemins ruraux. Le rendez-vous a été pris avec Mme FINCKH, Monsieur le Maire, ses Adjoints et Mme LOSSE qui lui ont communiqué l'ensemble des chemins ruraux sur plan (8,5 km sur la commune de Gajac). Mme FINCKH a remercié chaleureusement la commune de Gajac pour ces informations en précisant qu'elle s'occuperait de l'entretien des chemins qu'elle emprunterait.

Au cas où Mme FINCKH rencontrerait des difficultés pour utiliser ces chemins, elle peut s'adresser à Monsieur le Maire.

